



COMITE SYNDICAL

20 DEC. 2009

DELIBERATION N°09-21

L'an deux mille neuf,
Le 11 décembre, à Saint Mihiel

Date de convocation	9 novembre 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Bernard ADAM, Mme Joëlle BARAT, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. Jacques JEANTEUR, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Philippe MARTIN, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI (qui a reçu un pouvoir de Claude WALLENDORFF), M. Christian BORNIET, Melle Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel ROUVENACH, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU

Objet de la délibération :

Budget 2009 : décision modificative n° 2

Vu le budget pour l'exercice 2009 adopté par délibération du Comité Syndical n° 09-05 du 11 mars 2009,

Vu le budget supplémentaire 2009 adopté par délibération du comité syndical n° 09-09 du 7 avril 2009,

Pour permettre le remboursement anticipé des prêts et l'achat de terrain pour l'opération ZRDC de Mouzon, **le Comité Syndical**, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes sur le budget 2009 :

En Investissement :

compte 2313 construction :	- 188 000 €
compte 1641 capital des emprunts :	+ 188 000 €
compte 2313 construction :	- 2 500 €
compte 2111 terrains :	+ 2 500 €

Le Président,

Jacques JEANTEUR